CHARTE D'UTILISATION

LE BON USAGE DES RÉSEAUX SOCIAUX DU BEP



bep
Une Équipe, des Idées, un Futur

Je suis personnellement responsable du contenu que je diffuse sur les réseaux sociaux (Facebook, LinkedIn, Instagram, Twitter,...) dans le cadre privé et professionnel. Je gère par conséquent **l'image que je donne de moi** sur les médias sociaux en personne prudente et raisonnable, je proscris donc les publications :

- menaçantes, insultantes, diffamatoires, pornographiques, racistes ou xénophobes ;
- susceptibles d'inciter à la violence ou d'encourager des pratiques dangereuses ;
- qui ne respectent pas la vie privée ;
- incitant à la discrimination et à la haine.

Je réserve le droit de primeur des nouvelles officielles à la page officielle du BEP et je privilégie le partage de contenu que le BEP diffuse via ses canaux officiels.

Si je réponds à un post/commentaire d'un autre internaute au sujet de la vie du et au BEP :

- Je me demande si je suis la bonne personne pour ce faire ;
- Je m'identifie dans ma réponse afin que l'on sache à quel titre de réponds ;
- J'en réfère le cas échéant à ma/mon responsable ou à l'équipe com' du BEP ;
- Je veille à véhiculer une image positive du BEP ;
- Je m'inscris dans les valeurs de l'entreprise.

Je peux bien entendu diffuser des informations relevant de la vie du BEP. Mais, pour cela, je veille à :

- Tenir des propos bienveillants à l'égard de mon employeur, de mes collègues, des actionnaires ou clients du BEP ou des tiers ;
- Communiquer des informations correctes et non soumises au devoir de réserve et de confidentialité (dossiers en cours, note CA, documents internes de travail,...) ;
- Ne pas communiquer de données personnelles sur mes collègues, les actionnaires ou clients du BEP sans leur autorisation expresse.

Bref, je veille à donner une bonne image de moi-même, du BEP, de mes collègues et des tiers lorsque je communique sur les réseaux sociaux, même à titre privé.
Si j'ai un doute sur la pertinence d'une publication qui fait référence au BEP, j'en réfère à ma/mon responsable avant de diffuser l'information sur les réseaux sociaux.

Voici quelques conseils pour une bonne utilisation des médias sociaux :

- Prenez toujours le temps de réfléchir avant de publier un message ;
- Lorsque vous n'êtes pas d'accord avec les opinions des autres, restez polis et courtois ;
- Toutes vos déclarations doivent être véridiques et non trompeuses, et toutes les affirmations doivent être prouvées ou approuvées ;
- N'utilisez pas un langage que les autres pourraient trouver désobligeant ;
- Ecrivez comme si vous parliez à des personnes en face de vous : offrez du contenu que vous aimeriez lire.



Une Équipe, des Idées, un Futur